

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025



TABLE DES MATIERES

Préambule.....	2
Le CPCA Sud-Occitanie.....	4
Chiffres clés 2025.....	5
Gouvernance.....	7
Les antennes du CPCA.....	13
L'AERS.....	14
Via Voltaire.....	19
La Clède.....	24
L'Udaf.....	31
La Traverse.....	34
L'APEX.....	37
Perspectives 2026.....	41
Budget prévisionnel 2026.....	42
Glossaire.....	43

Propos du Président

Nous remercions Monsieur le Préfet de la Région Occitanie ainsi que sa Direction régionale des Droits des Femmes (DRDFE) de maintenir leur confiance et leur soutien à nos associations, inscrites dans l'accompagnement des personnes auteures de violences au sein du couple depuis des années, pour innover au sein du projet CPCA sur le territoire d'Occitanie Sud.

Notre responsabilité associative est double : garantir l'éthique de nos interventions et assurer la soutenabilité de ce dispositif sur le temps long. En effet, alors que les bilans nationaux confirment que le bien-fondé des Centres de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales n'est plus à démontrer, l'enjeu s'oriente désormais vers une pérennisation accrue des moyens. L'objectif est de consolider durablement les emplois, d'instaurer des conventions pluriannuelles d'objectifs offrant une meilleure visibilité aux structures, et de déployer l'ensemble des actions de prévention indispensables pour répondre aux trois missions cardinales du dispositif : protéger les victimes, lutter durablement contre la récidive mais également de prévenir les violences.

Nous tenons à saluer l'engagement des conseils d'administration des structures antennes qui, par leur expertise, permettent de transformer cette ambition nationale en une réponse de terrain adaptée à la réalité des situations.

Rapport de la Direction Générale : Bilan d'activité et perspectives opérationnelles

Depuis sa création en octobre 2020, le CPCA Sud-Occitanie poursuit son déploiement dans le respect des lignes directrices des appels à projets initiés par le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances. Il s'inscrit naturellement dans une conception égalitaire des droits et des relations entre les femmes et les hommes, ainsi que dans le refus absolu de toute forme de violence au sein du couple et de la famille.

Couvrant initialement trois départements, le dispositif a progressivement étendu son maillage territorial sur les cinq départements de la Lozère, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et de l'Aude (Languedoc Roussillon).

Piloté par l'AERS (Association d'Entraide et de Reclassement Social) en tant qu'association porteuse chargée de la coordination, le CPCA Sud-Occitanie s'appuie aujourd'hui sur un réseau

solide d'associations partenaires relais sur le terrain que sont La Clède, La Traverse, l'APEX, l'UDAF de l'Aude et Via Voltaire.

Le bilan opérationnel de l'exercice 2025 confirme le rôle central du CPCA Sud-Occitanie dans l'accompagnement des auteurs de violences. Avec 1 620 orientations traitées et plus de 1 500 parcours d'accompagnement réalisés, le volume d'activité démontre la nécessité constante de notre dispositif dans le cadre des procédures judiciaires et sociales.

L'année a été marquée par une exigence de continuité dans la prise en charge. La coordination pluridisciplinaire entre les associations relais (La Clède, La Traverse, l'APEX, l'UDAF de l'Aude, Via Voltaire) a permis d'assurer une réponse à toute demande.

L'activité a permis d'approfondir plusieurs leviers d'intervention, notamment :

- La diversification des outils de prise en charge : développement des stages non -mixtes, développement des ateliers de gestion des émotions, développement des solutions d'hébergement des auteurs.
- L'optimisation du maillage : renforcement de la communication entre les services de justice, les structures de santé et du social et nos intervenants.
- Homogénéisation des procédures : harmonisation, dans la mesure du possible, des pratiques professionnelles sur le périmètre régional pour garantir la qualité de l'accompagnement global.

Pour 2026, la Direction Générale s'attache :

- A consolider les outils de suivi et à poursuivre l'évaluation quantitative et qualitative des parcours,
- A développer de nouveaux partenariats,
- A privilégier les formations et les rencontres interprofessionnelles des intervenants du CPCA Sud-Occitanie.

Gérald NARO

Président de l'AERS

Charlotte CEDO

Directrice générale de l'AERS

Mihal ALTUN

Coordinatrice CPCA Sud Occitanie

Le CPCA Sud-Occitanie regroupe aujourd'hui six associations antennes réparties sur cinq départements :

- **L'Aude (11) : l'UDAF**
- **Le Gard (30) : La Clède**
- **L'Hérault (34) : l'AERS et Via Voltaire**
- **La Lozère (48) : La Traverse**
- **Les Pyrénées-Orientales (66) : l'APEX**

Elles œuvrent depuis de nombreuses années dans la prise en charge des auteurs, l'accompagnement des victimes et la protection des familles. Elles ont développé des partenariats privilégiés dans leur champs d'action avec les acteurs de la justice, de la santé et du social.



Missions

- Identifier et mettre en œuvre les actions en direction des personnes auteures de violences conjugales,
- Créer ou concourir à créer les dispositifs manquants pour intervenir auprès des personnes auteures,
- Être une plateforme pour les personnes sollicitant de l'aide,
- Être un lieu ressource pour les professionnels souhaitant adresser les personnes auteures,
- Être un lieu ressource pour proposer de la formation,
- Être un lieu d'information et de sensibilisation pour le grand public.



Les actions menées par le CPCA Sud-Occitanie

Le CPCA Sud-Occitanie propose différentes prises en charge, en modalité collective ou individuelle dans le parcours d'accompagnement :

- Stage de responsabilisation : groupe mixte ou dédié aux femmes reconnues auteures
- Groupe de parole sociojudiciaire
- Groupe de parole ouvert ou fermé à visée thérapeutique
- Atelier de gestion des émotions
- Atelier de médiation culturelle
- Suivi individuel psychologique
- Suivi individuel psycho-éducatif
- Accompagnement socio-éducatif
- De l'hébergement : appartement diffus, nuitées d'hôtel, nuitées d'hôtel via la plateforme éviction.

Chiffres clés 2025

Flux et origine des orientations en 2025

1 620 auteurs orientés en 2025

1 544 orientations en 2024

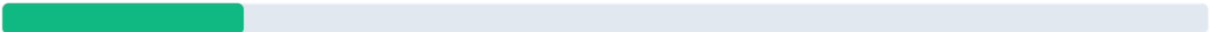
+9% vs 2024

Répartition des Orientations 2025

Mesures judiciaires 1 291 (80%)



Volontaires 329 (20%)



2024: 1 423 judiciaires (92%) et 121 volontaires (8%)



Forte progression de la démarche volontaire, traduisant une sollicitation spontanée du dispositif par les citoyens, et des orientations par les structures de droits commun (CCAS, CCF, structures d'addictologie etc.).

Bilan global et état des accompagnements au 31/12/2025

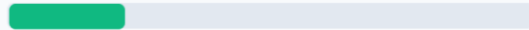


Répartition des Statuts

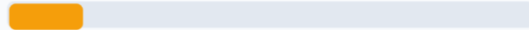
Accompagnements terminés 1 304 (64%)



Accompagnements en cours 517 (22%)



Personnes en attente 337 (14%)



2 178

Personnes touchées

Incluant l'ensemble des flux cumulés de l'année.

Une majorité de suivis clôturés (64%), tandis qu'un tiers des bénéficiaires reste en cours de suivi ou en file d'attente active.



337 personnes en attente d'accompagnement au 31/12/2025 : cette situation nécessite une attention particulière des capacités d'accueil et d'absorption du nombre croissant des personnes orientées ou prenant attache avec le CPCA de leur propre initiative.

1 509 accompagnements réalisés en 2025

771

Stage de responsabilisation
51,2% des prises en charge

243

Soins
16% des prises en charge

203

Accompagnement socio-professionnel
13% des prises en charge

182

Autres actions de resp.
12% des prises en charge

85

Hébergement
6% des prises en charge

25

Groupes de parole
2% des prises en charge

Dispositif d'hébergement & volume des nuitées



Les femmes auteures dans le périmètre du CPCA Sud-Occitanie

Répartition départementale par antenne

Département / Structure	Hommes	Femmes	Total
Hérault : CJSE (AERS)	189	18	207
Hérault : Stages de responsabilisation (AERS)	316	72	388
Hérault : AJIR (AERS)	7	5	12
Hérault : Volontaires (démarche spontanée)	22	4	26
Hérault : Prise en charge psychologique (via Voltaire)	669	33	702
Lozère : Stages (La Traverse)	45	14	59
Pyrénées-Orientales : Stages (APEX)	156	39	195
Gard : Stages (La Clède)	159	8	167
TOTAL RÉGIONAL	1 563	193	1 756

Les femmes reconnues auteures représentent environ **11 % du volume global des mesures concernées par la répartition genrée (193 sur 1 756)**. Sur l'année 2024, on recense un total de 147 femmes sur 1 421 mesures concernées par la répartition genrée, soit environ 10,3 % de ces flux.

Le nombre de femmes reconnues auteures (par la justice, ou par

déclaration spontanée) continue de progresser. Elles sont principalement orientées par les parquets sur le stage de responsabilisation.

La question de la mixité au sein des stages de responsabilisation a été un axe de réflexion majeur pour les professionnels du CPCA Sud-Occitanie. En effet, cette problématique interroge les modalités d'intervention les plus pertinentes.

L'AERS, en partenariat avec le Procureur de Béziers, a initié les premiers stages non mixtes à compter de 2023 (phase expérimentale). Depuis 2024, les stages non mixtes, ainsi que des accompagnements spécifiques sont mis en œuvre sur ce secteur.

L'ensemble des antennes concernées par le sujet, a pour objectif, en accord, avec les Procureurs respectifs, de le mettre en place.

Pour rappel : La question de la mixité dans les programmes pour auteurs de violences est un point de vigilance spécifique du GREVIO (le groupe d'experts indépendants chargés de surveiller la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul). [GREVIO2025FRANCE.pdf](#).

Le CPCA Sud Occitanie est porté par l'AERS qui dispose d'un double mandat en sa qualité de porteur et d'antenne. Sur l'année 2025, en tant que porteur, l'AERS, en sa qualité de coordinatrice a continué à œuvrer autour de la dimension interdépartementale et opérationnelle. A cet effet, elle anime les instances de gouvernance et participe aux différentes instances nationales et régionales (A). Elle a initié ou participé à différents travaux et actions (B) et propose une offre de formation dédiée aux professionnels (C).

A — Animation et participations aux différentes instances

1. Réunions DRDFE

Trois réunions de pilotage du dispositif se déroulées en 2025 (mars, juillet et novembre 2025) avec les DRDFE Mesdames Nicole ESCASSUT et Fanny MOURATILLE et Charlotte CEDO, DG de l'AERS et Mihal ALTUN coordinatrice du CPCA Sud-Occitanie.

2. Animation des instances de gouvernance du CPCA Sud-Occitanie

L'année 2025 a été marquée par les réunions autour du budget en raison des incertitudes sur le sujet. Aussi, le comité technique composé des directeurs et/ou des chefs de service des antennes, s'est réuni à sept reprises. Il est animé par Charlotte CEDO (Directrice Générale de l'AERS) et Mihal ALTUN (coordinatrice). Au sein de cette instance sont décidés :

- La répartition budgétaire
- La mise en œuvre des lignes directrices
- L'évolution du déploiement sur chaque département
- La transmission d'informations nationales et régionales

Les critères de répartition budgétaire 2025 (décidés collégalement) :

Critère de répartition	Objectif / Modalité
Volume d'accompagnement	Répartition en fonction du nombre d'auteurs accompagnés par les antennes.
Perspectives de développement	Répartition en fonction des projets de développement de chaque antenne.
Harmonisation des territoires	Soutien renforcé aux territoires à faible taux de couverture

3. Participation aux instances nationales, régionales et départementales.

- **Réseau national des CPCA** : La direction et/ou la coordination a participé à toutes les réunions trimestrielles en visioconférence, mais également à la réunion en présentiel du mois de juin qui s'est tenu à PAU au sein des locaux d'AJIR, CPCA de l'Aquitaine.
- **Citoyens & Justice** : participation aux réunions biannuelles en visioconférence avec les porteurs CPCA adhérents.
- **Réseaux interprofessionnels VIF** : participation des antennes et/ou de la coordination aux différentes réunions de réseaux VIF sur les différents départements. L'hérault, compte deux réseaux VIF : un porté par le CIDFF et l'autre porté par Via Voltaire antenne du CPCA Sud-Occitanie.
- **Comités de pilotage CPCA** : mis en place en Lozère (Cf.infra). La coordination a participé en amont à la préparation de ce comité aux côtés de Charlotte SIMON, DDFE de la Lozère, de Corinne SAUVION DG de La Traverse et de son équipe CPCA, ainsi qu'à sa tenue le 3 février 2025.

4. Renforcement des compétences des équipes du CPCA Sud-Occitanie

L'année 2025, a été riche d'apports théoriques et de partages de pratiques professionnelles. Les équipes et la coordination ont participé à différentes formations dispensées par les partenaires :

Dates	Antenne CPCA participante	Intitulé	Formateur	Lieu
27 mars 2025	AERS- ensemble du pôle justice et CPCA (Direction, chef de service, coordination)	Conférence sur la gestion du phénomène de violence	IFME	Nîmes
25 avril 2025	La Traverse- Lozère-et coordination	Formation violences sexistes et sexuelles	MIPROF	Mende
5,6 et 30 juin 2025	UDAF (Aude- 2 personnes) La Traverse (Lozère 2 personnes)	Prendre en charge les personnes auteures de violences conjugales	IFME-CPCA Sud-Occitanie	Cité administrative- Mende-Lozère
19 sept.2025	Coordination et CHRS sortant de prison, LAM-LHSS-ACT AERS	Syndrome de stress post-traumatique et sans abrisme	Dr Joelle MECHULAM Médecin coordonnateur SIAO de l'Hérault	Montpellier

18 nov. 2025 9 déc. 2025 8 janv. 2026 22 janv. 2026 10 fév. 2026	L'ensemble du CPCA Sud-Occitanie et la coordination	Egalité et contrôle coercitif : des enjeux majeurs dans la lutte contre les violences intrafamiliales	Citoyens et justice	Cycle de 5 webinaires
Nov. et déc. 2025	Pôle justice, antenne CPCA AERS	Violences au sein du couple : approche psycho-sociale de l'accompagnement des auteurs Entretien motivationnel	Citoyens et justice	Sur site Montpellier
Du 1er décembre 2025 au 30 mars 2026- Tous les lundis de 14h-16h	Ensemble du CPCA et coordination	Prévenir les violences conjugales en accompagnant les auteurs	Coordination nationale CPCA	Cycle de webinaires

B — Travaux et actions réalisés

1. Travaux partenariaux

a. Groupe de travail OVFF34

Le CPCA a participé aux côtés des professionnel·les de divers secteurs ainsi que des personnes concernées au groupe de travail « Violences faites aux jeunes filles » qui s'est réuni à plusieurs reprises entre 2022 et 2025. Les réflexions et productions de ce groupe sont accessibles par ce lien :  **Travaux GT violences faites aux filles.**

b. Lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les transports LIO

La Région Occitanie a associé le CPCA Sud-Occitanie aux côtés de la Fédération Régionale des Centres d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles, Femmes de Papier pour mener à bien le projet de campagne. Pensée autour de trois axes complémentaires, elle vise à proposer une aide immédiate aux femmes victimes, à encourager l'intervention des témoins et à rappeler avec fermeté les comportements interdits aux agresseurs.

 <https://www.lio-occitanie.fr/vss>

 **Des affiches pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles déployées dans les gares d'Occitanie pour "libérer la parole" - midilibre.fr**

2. Actions de sensibilisation et de partenariat auprès des professionnels

Les professionnels et/ou la coordinatrice du CPCA Sud-Occitanie interviennent auprès des structures lors des réunions de services, des réunions de réseaux VIF ou toute action sur le sujet.

Dates	Lieux
17 mars 2025 CPCA + AERS + Via Voltaire	STS Saint Mathieu de Tréviers (34)
5 mai 2025- Coordination +Référénte VIF AERS	STS Béziers (34)
19 juin 2026 Comité de coordination Quartier La Mosson	Centres social CAF- Montpellier (34)
27 et 28 novembre 2025	IMT Mines ALES (30) Lien : Violences conjugales : familles, traumatismes et santé – aidesauxfemmes

3. Actions de sensibilisation auprès des scolaires

Dates	Lieux
5 mai 2025	Lycée Joliot Curie avec Via Voltaire (Hérault)
24 novembre 2025	Intervention stand CPCA Lycée Pierre Mendes France avec Via Voltaire (Hérault)
Accompagnement de parcours pédagogiques de 5 élèves ayant choisi à l'oral du BAC, les violences conjugales et la prise en charge des auteurs de violences conjugales (sur avril et mai 2025).	Hérault et Gard
Mars à mai 2025 Accompagnement de deux lycéennes dans leur projet de BAC « les violences conjugales et la prise en charge des auteurs ». Support vidéo réalisé par les élèves.	Lycée professionnel PEZENAS (Hérault). 22 mai 2025 Intervention au Lycée professionnel de Pézenas

4. Actions de sensibilisation auprès du grand public

Dates	Lieux
6 avril 2025 Ciné Débat autour du film FAMILIA, Avec France Victimes ³⁴	Cinéma UTOPIA de Montpellier
Atelier café-débat au sein de CHRS sortant de prison. Coanimé avec l'infirmière du service, Rachida ZOUNDRI et coordinatrice CPCA 11 mars 205 7 avril 2025 29 avril 2025	CHRS AERS- Montpellier
24 novembre 2025 : premier forum à Alès dédié à la prise en charge des victimes de violences conjugales. Organisé la Maison de protection des familles du Gard,	Espace CAZOT Alès, GARD La Clède + CPCA
25 novembre 2025 : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.	Centre hospitalier Carcassonne UDAF et CPCA Sud-Occitanie

C — L'offre de formation

1- Auprès des professionnels

En partenariat avec l'IFME de Nîmes (référéncée QUALIOPI), le CPCA Sud-Occitanie a dispensé deux sessions de formation en 2025 à destination des professionnels du champ social, médical, médico-social, judiciaire et sociojudiciaire. L'équipe pluridisciplinaire des formateurs est constituée de professionnels de trois antennes du CPCA : Florence BRUNET, référente VIF AERS ; Sophie LENKIC, psychologue Via Voltaire, et Matthieu CIPLIENSKI, référent VIF La Clède ainsi que Mihal ALTUN coordinatrice CPCA.

Intervenir auprès des personnes auteures de violences conjugales	
Dates	Lieux
5, 6 et 30 juin 2025	MENDE- Lozère
9, 10 octobre et 14 novembre 2025	IFME Nîmes- Gard

2- Auprès des étudiants

Le CPCA Sud-Occitanie intervient également auprès des étudiants de l'IRTS et de la faculté de Droit de Montpellier. L'équipe de formatrices est constituée de Florence BRUNET, référente VIF de l'AERS et Mihal ALTUN coordinatrice du CPCA Sud-Occitanie.

Dates	Intitulé	Etablissement
5 février 2025 11 mars 2025 15 décembre 2025	Violences Relationnelles, Dominations et Emprise	IRTS Occitanie, campus Montpellier https://www.faire-ess.fr/fr/
5 mars 2025	DU Violences intrafamiliales : approche théorique et pratique : La prise en charge des auteurs de violences conjugales	Faculté de Droit Montpellier DU VIF

Département de l'Hérault



L'AERS : Association d'Entraide et de Reclassement Social

Présentation

L'AERS, dont le siège social est basé à Montpellier, intervient dans l'accueil, l'hébergement et l'insertion des personnes en situation d'exclusion. Habilitée par la justice depuis 1984 et adhérente à la Fédération Citoyens & Justice, l'association gère un Pôle Justice structuré en deux antennes situées à Montpellier et à Béziers.

Le CPCA Sud Occitanie a permis au Pôle Justice de renforcer l'accompagnement des auteurs de violences conjugales grâce, notamment, à la **création d'un poste de référente VIF (Violences Intra-Familiales)**.

L'AERS porte le CPCA Sud-Occitanie, mais propose également des parcours d'accompagnement CPCA en sa qualité d'antenne.

A- Parcours de prise en charge

Le Pôle justice de l'AERS intervient de façon quasi exclusive sur orientation judiciaire, dans un cadre encadré par des conventions signées avec la Cour d'Appel de Montpellier et les tribunaux judiciaires de Montpellier et Béziers. La prise en charge s'articule autour de quatre dispositifs complémentaires :

1. Contrôle Judiciaire Socio-Éducatif (CJSE) et CJSE avec Éviction du domicile

- **Modalités du CJSE renforcé (Protocole TJ Montpellier)** : Mise en place d'une permanence d'Intervenants Sociojudiciaires (ISJ) pour une prise en charge immédiate, contacts hebdomadaires et accompagnement individualisé en binôme (Contrôleur judiciaire

+ Référente VIF). Un lien systématique est assuré avec France Victimes 34 avant l'audience afin d'attester du respect des interdictions et obligations vis-à-vis de la victime et des enfants.

- **Modalités du CJSE Éviction** : Protection de la victime maintenant son occupation du logement conjugal. L'auteur est hébergé dès le prononcé de la mesure dans un des 4 logements dédiés de l'AERS (3 à Montpellier, 1 à Béziers) ou à l'hôtel (convention CPCA - Groupe SOS). Il bénéficie de visites à domicile et de modules thématiques (conjugalité, parentalité, gestion des consommations, cycle de la violence etc.).

2. Stages sociojudiciaires de responsabilisation

- **Organisation et coanimation** : Les stages sont dispensés sur 2 jours par des ISJ de l'AERS (juristes, psychologues, travailleurs sociaux), en partenariat avec Via Voltaire (antenne CPCA) pour l'approche psychologique et des structures d'addictologie (Épisode, CSAPA).

- **Parcours d'accompagnement CPCA à Montpellier** : Inclut des entretiens individuels préalables d'évaluation, les 2 journées collectives (cadre pénal, CNV, stéréotypes, impact sur les enfants, gestion des émotions) et des entretiens de bilan post-stage.



- **Innovation à Béziers** : Déploiement de stages non mixtes spécialement adaptés aux femmes autrices de violences conjugales, offrant un cadre sécurisé pour déconstruire les violences réciproques.

3. Dispositif AJIR (Accompagnement Judiciaire Individualisé Renforcé) à Béziers

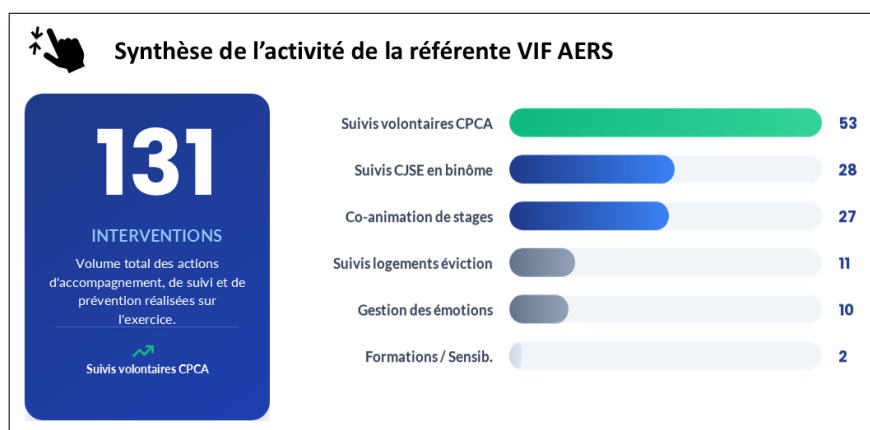
Mesure alternative aux poursuites issue du protocole signé le 15 septembre 2022, ciblant les auteurs présentant des problématiques d'addiction. Elle comprend une phase d'évaluation de 5 semaines, la signature d'un contrat d'objectifs validé par le Parquet, un entretien mensuel minimum et des ateliers collectifs (gestion des émotions, art-thérapie). L'évaluation finale détermine le classement sans suite ou l'exercice de poursuites.



Accompagnement volontaire post-mesure judiciaire : À l'issue de ces différents cadres contraints, l'auteur peut s'inscrire dans un accompagnement CPCA à titre volontaire auprès de la référente VIF, qui n'emporte aucun rapport aux institutions judiciaires.

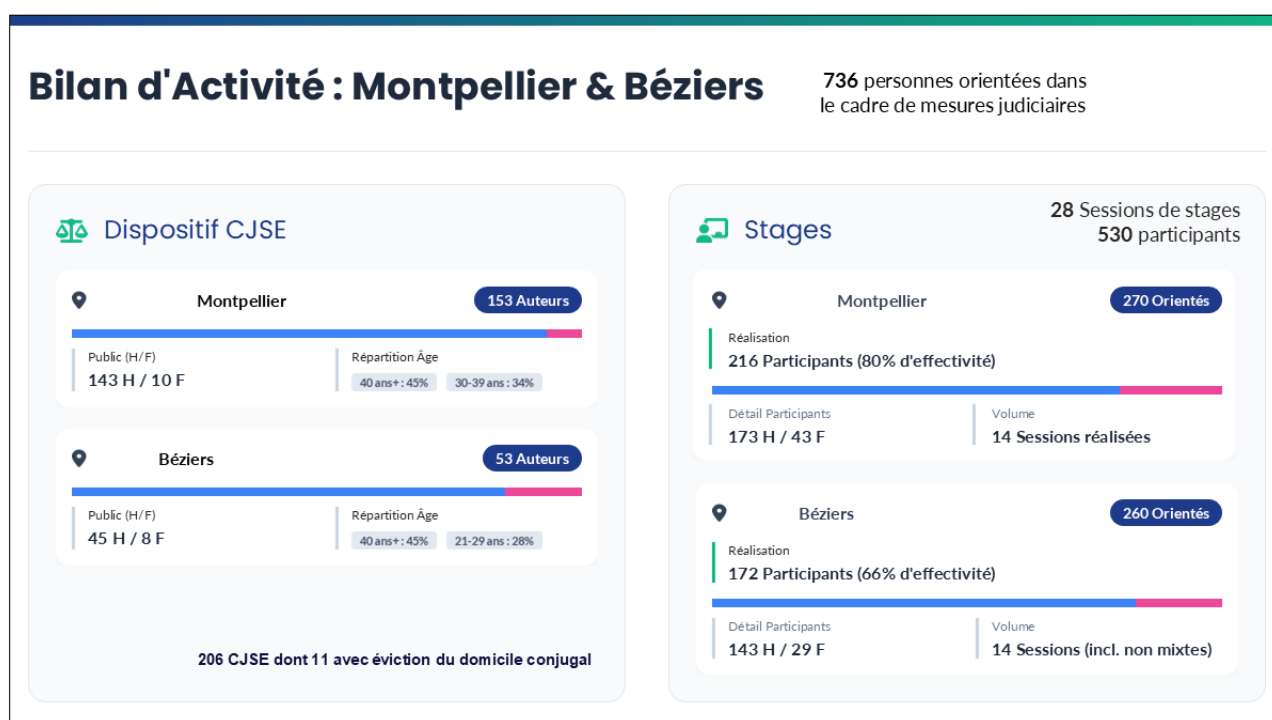
4. Missions transversales de la référente VIF

Ce poste ressource créé fin 2023 est dédié à l'accompagnement des auteurs.e.s volontaires ou contraints, en modalité collective ou individuelle : la référente assure un suivi renforcé en binôme des CJSE, la coanimation des stages et ateliers. Faisant partie de l'équipe de formateurs pluridisciplinaire du CPCA, elle dispense des formations en direction du réseau partenarial (Professionnels, étudiants) et participe aux actions de sensibilisation du réseau VIF héraultais (professionnels, scolaires, lycéens).

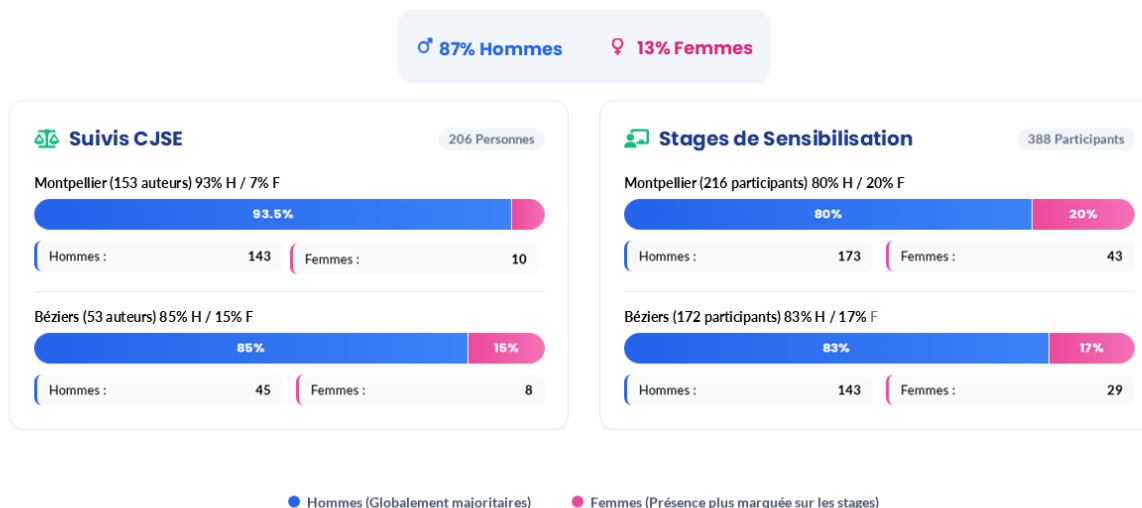


5. Chiffres clés de la prise en charge en 2025

En 2025, le Pôle Justice a été saisi de 736 mesures judiciaires concernant des auteurs de violences conjugales (206 CJSE dont 11 évictions, et 530 stages).



Répartition hommes / femmes



B. Partenariats initiés

Le maintien et la consolidation du réseau de partenariats constituent le pilier de la réussite des prises en charge globales et pluridisciplinaires :

- **Partenaires judiciaires** : Magistrats du Parquet et du Siège (Tribunal Correctionnel, JLD, Juges d'Instruction), Chargés de mission, Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP), Ordre des Avocats, Association « L'Avocat et les violences conjugales », Maisons de Justice et du Droit (MJD).
- **Partenaires du suivi psychologique** : Via Voltaire (antenne du CPCA Sud Occitanie), CRIAVS (Centre de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles), Centres Médico-Psychologiques (CMP).
- **Partenaires du suivi addictologique** : EPISODE, CODES, France Addictions, Arc-en-Ciel, et l'ensemble des CSAPA du territoire.
- **Intervenants sociaux et secteur social** : France Victimes 34 (coordination victimes/auteurs), Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG), ADAGES, CHRS Buissonnade, Groupe SOS (hébergement d'urgence).
- **Travail en réseau et instances départementales** : Participation active aux Réseaux territoriaux VIF 34, à l'Observatoire Départemental des Violences Faites aux Femmes et au Comité Départemental VIF animé par la Préfecture.

C. Valorisation des actions engagées en 2025

L'année 2025 s'est caractérisée par la consolidation des missions et la stabilisation des équipes à la suite des renouvellements internes (40% de renouvellement d'effectif du Pôle Justice, renouvellement de la Présidence, de la Direction Générale et du Chef de service) :

- **Renforcement des liens institutionnels** : Reprise des échanges de fond avec les juridictions permettant le réajustement des modalités du CJSE, des Enquêtes Sociales Rapides (ESR) et la redéfinition des trames de travail.
- **Plan de formation et montée en compétences** :
 - **Développement des savoirs** : Formation au CJSE de courte et longue durée pour adapter le cadre d'intervention.
 - **Développement des savoir-faire et postures** : **Formation à l'entretien motivationnel et formation** « Violences au sein du couple : approche psycho-sociale de l'accompagnement des auteurs » dispensée par la Fédération Citoyens & Justice.
- **Temps forts et aménagements matériels** :
 - **Déménagement des locaux d'accueil** du public au 12 avenue d'Assas à Montpellier, offrant de meilleures conditions d'accueil.
 - **Aménagement d'une salle spécifiquement dédiée aux stages collectifs** à Montpellier.
 - **Revalorisation du tarif des stages à 240 €** (validée par les Procureurs de Montpellier et Béziers) pour couvrir la hausse des charges et s'aligner sur les grilles nationales de Citoyens & Justice.

D. Difficultés et freins rencontrés

Malgré les réussites opérationnelles, plusieurs difficultés ont marqué l'exercice :

- Incertitudes des politiques pénales : Variations et évolutions des orientations pénales rendant délicate la programmation pluriannuelle des dispositifs.
- Mobilisation du public volontaire : Si les suivis individuels affichent une dynamique très positive, la mobilisation sur les stages reste difficile au regard du coût.
- Complexités administratives : Difficultés persistantes dans le processus de facturation et d'envoi des états de frais de justice liés aux mesures de contrôle judiciaire (CJSE).

E. Déclinaisons des instances de coordination

La coordination interne et externe est structurée autour de plusieurs niveaux de concertation :

- Instances internes : Réunions d'équipe régulières (générales et thématiques) favorisant le partage de pratiques, les retours d'expériences de formation et la création de protocoles d'intervention homogènes entre les antennes.
- Instances partenariales et bilans d'actions : Réunions annuelles et pluriannuelles avec l'ensemble des partenaires institutionnels ; réunions de bilan systématiques après la réalisation des stages avec les co-animateurs externes ; réunions de suivi des protocoles signés avec les Tribunaux Judiciaires.
- Ancrage territorial et institutionnel : Intégration active dans les réseaux territoriaux VIF 34 et participation historique (depuis plus de 20 ans) au Comité Départemental des Violences Faites aux Femmes (Préfecture) et à l'Observatoire Départemental.

Perspectives 2026-2027

Pour 2026-2027, l'AERS anticipe une collaboration renforcée avec les SPIP (Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation) à la suite des orientations du Garde des Sceaux, notamment sur le déploiement du label qualité pour la gestion des stages et l'extension des stages non mixtes à Béziers et Montpellier.



Département de l'Hérault

Présentation

La clinique du lien au service de l'humain

Réparer les liens, protéger les individus, transformer la société. Depuis 1995, Via Voltaire fait de la solidarité l'un des axes majeurs de son action pour lutter contre l'exclusion sociale, conjugale et familiale. Cette philosophie se décline en une ingénierie de l'accompagnement qui vise à restaurer la dignité individuelle et la sécurité des liens d'attachement. L'intervention cible aussi bien la réinsertion citoyenne que la mise à l'abri face aux crises familiales ou de couple.

En positionnant la clinique au carrefour de l'urgence et de la reconstruction à long terme, cette pratique enrichit également le réseau médico-social global à travers le partage d'expertises.

A. Parcours de prise en charge

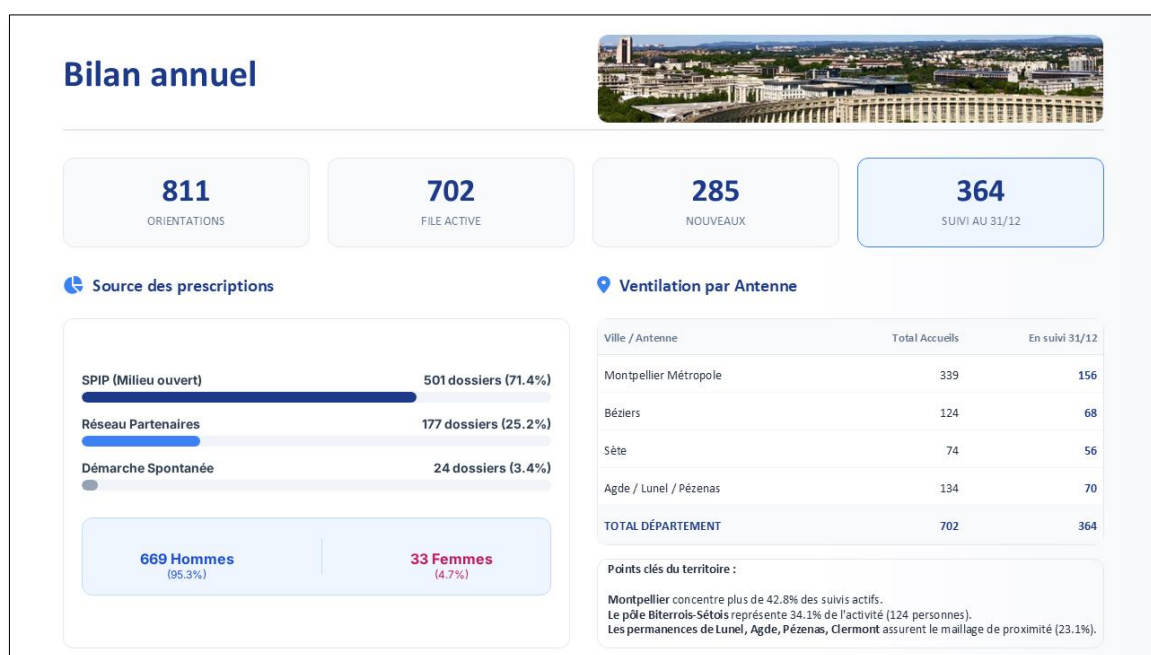
Le dispositif de prise en charge psychosociale des auteurs de violences conjugales (AVC) porté par Via Voltaire s'adresse aux personnes ayant commis des faits de violences au sein du couple ou craignant d'en commettre. La démarche s'inscrit aussi bien dans un cadre judiciaire (pré-sentenciel, post-sentenciel, alternative aux poursuites, composition pénale avec ou sans obligation de soin) que dans le cadre de démarches spontanées ou d'orientations partenariales.

1. Modalités de prise en charge et offre d'accompagnement

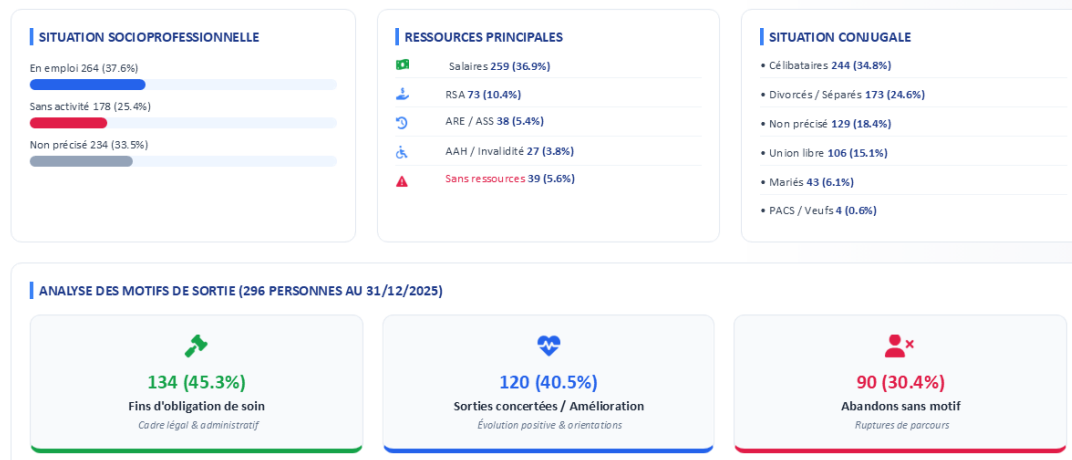
- **Accompagnement psychologique individuel** : Déployé sur 7 communes du département de l'Hérault afin d'assurer un maillage territorial de proximité (Montpellier, Béziers, Sète, Agde, Lunel, Clermont-l'Hérault, Pézenas). Les entretiens visent l'évaluation, l'accès aux soins, la responsabilisation, la prise de conscience des mécanismes de violence et la prévention de la récidive.
- **Groupes de parole** : Organisés tous les 15 jours à Montpellier et coanimés par deux psychologues cliniciennes. En 2025, 15 séances ont été réalisées (90 entretiens positionnés, 43 réalisés), réunissant en moyenne 3 participants pour 7 inscrits (dispositif ouvert en continu avec bilan thérapeutique semestriel).
-

- **Stages de responsabilisation** : 49 sessions animées par des psychologues cliniciens en partenariat avec l'AERS (27 à Montpellier, 17 à Béziers) et le SPIP (3 stages VC et 2 stages SAS).

2. Chiffres clés de l'activité 2025



PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES & BILAN DES SORTIES 2025



B. Partenariats initiés

La mise en œuvre de l'action repose sur un travail en réseau partenarial solidement ancré depuis plus de 20 ans sur le territoire héraultais autour de la lutte contre les violences conjugales et sexistes/sexuelles.

- **Partenaires institutionnels et judiciaires** : Partenariat étroit avec le SPIP de l'Hérault (convention cadre pour la prise en charge des personnes sous écrou/surcroît d'obligation de soins), les Parquets et le Tribunal Judiciaire, la plateforme nationale FNACAV et le réseau CPCA Sud.
- **Forces de l'ordre et secteur social** : Coordination avec la Police Nationale, la Gendarmerie, les Polices Municipales, les Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG), le Conseil Départemental (assistantes sociales détachées), le CCAS, la CAF et les CHRS.
- **Secteur médico-sanitaire et associatif** : Mise à disposition de locaux de permanences par les centres hospitaliers (Clermont-l'Hérault, Lunel), les Maisons de la Justice et du Droit (Agde, Pézenas), et la Maison René Cassin à Béziers. Liens réguliers avec le CHU, la PMI, les CSAPA/addictologie, ainsi qu'avec le tissu associatif d'aide aux victimes et d'accompagnement (CIDFF, France Victimes 34, Planning Familial, AERS, Centre E. Bouissonnade, MLI).

C. Valorisation des actions engagées

Au-delà des accompagnements individuels et groupaux, Via Voltaire a activement valorisé son expertise clinique et technique sur le territoire en 2025 :

- **Actions de formation professionnelle** : Participation à la création et à l'animation de modules de formation à destination des acteurs sociaux. Une psychologue clinicienne est notamment intervenue lors des sessions de formation CPCA « Intervenir auprès des personnes auteures de violences conjugales » dispensées en juin et à l'automne 2025.
- **Sensibilisation inter partenariale** : Interventions régulières auprès des professionnels des réseaux interprofessionnels de prévention des violences conjugales pour renforcer le repérage précoce et l'articulation des pratiques.
- **Impulsion clinique interne** : Organisation d'un temps de coordination théorico-clinique au sein du Pôle Lutte contre les violences de Via Voltaire en décembre 2025, réunissant l'équipe d'accompagnement psychologique et les animateurs de stages pour partager les avancées et ajuster les pratiques d'intervention.

D. Difficultés et freins rencontrés

L'activité de l'année 2025 a mis en lumière plusieurs contraintes opérationnelles et structurelles :

- **Accès aux soins spécialisés** : Goulots d'étranglement majeurs pour les usagers nécessitant une prise en charge psychiatrique ou médicale complémentaire (pénurie de médecins libéraux, refus de prise en charge de nouveaux patients).
- **Freins périphériques et de mobilité** : Difficultés récurrentes de mobilité pour les usagers en zones périurbaines/rurales et barrière de la langue limitant parfois l'adhésion au suivi psychologique.
- **Maintien des files actives et maîtrise de la liste d'attente** : Le renforcement stratégique des permanences a permis de contenir la liste d'attente à seulement 3 personnes au 31 décembre 2025 (localisées sur l'antenne de Clermont-l'Hérault). Néanmoins, les contraintes financières imposent d'optimiser l'organisation des permanences en 2026 pour maintenir la capacité d'accueil face à la tension constante des demandes.

E. Déclinaisons des instances de coordination

Les instances de coordination articulent la prise en charge à tous les niveaux du dispositif :

- **Coordination sanitaire et sociale de permanence** : Mise en place lors des permanences territoriales d'orientations ciblées vers les partenaires de secteur pour le traitement des pathologies avérées ou des situations de grande précarité sociale.
- **Coordination judiciaire et navettes d'orientation** : Utilisation systématique des fiches navettes et retours d'information auprès du SPIP et des parquets pour assurer la continuité et l'ajustement des suivis socio-judiciaires sous obligation de soins.
- **Instances réseau et partenariales** : Implication dans les réunions des réseaux VIF départementaux et participation aux instances du CPCA Sud pour fluidifier les passerelles de prise en charge et renforcer l'interconnaissance des acteurs.

 Perspectives 2026

- ⇒ **Optimiser les permanences** au regard des moindres moyens financiers et des files actives.
- ⇒ **Renforcer le maillage** avec les différents partenaires associés sur les territoires, pour faciliter les filières d'accès vers les différentes structures de prise en charge, dans une démarche croisée et coordonnée.
- ⇒ **Poursuivre le travail de sensibilisation et de formation auprès des professionnels** et futurs professionnels pour soutenir le repérage des situations de violences conjugales et renforcer les articulations et les pratiques (une intervention est d'ores et déjà prévue en ce sens auprès des référents uniques d'insertion, en juin 2026).



Département du Gard

Présentation

La Clède dispose d'un service de prévention et de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales qui se scinde en 2 pôles :

- L'accueil de jour et l'intervention mobile (LEAO) pour les victimes,
- L'antenne gardoise du CPCA Sud-Occitanie pour les auteurs.

Un objectif commun : lutter contre les violences faites aux femmes, avec des équipes, des dispositifs spécifiques et distincts, des lieux séparés d'accueil pour accompagner des victimes et des auteurs.

Une vision partagée qui privilégie une approche globale de la problématique des violences (sociétale, situationnelle et judiciaire)

Depuis fin 2020, l'association la Clède est l'antenne gardoise du CPCA SUD OCCITANIE, financée par la DRDFE, porté par l'AERS, aux côtés des autres antennes que sont l'APEX, VIA VOLTAIRE, LA TRAVERSE et l'UDAF.

A ce titre, la Clède propose une prise en charge et un accompagnement des auteurs de violences conjugales à Alès et Nîmes à la fois par la voie judiciaire (stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales et sexistes) et aussi par des actions complémentaires de prévention et d'accompagnement au long cours (groupes de paroles hebdomadaires et gratuits pour les hommes).

Un mail et un numéro dédiés : cpca30@laclede.fr ; 07 89 00 79 55.

Une équipe formée : une responsable de service, un coordonnateur référent, un psychologue, une secrétaire chargée du suivi administratif.

Le CPCA est ouvert à toute personne « auteurs ou autrices » de violences conjugales. Elles peuvent être volontaires, orientées par un partenaire, orientées par la plateforme d'écoute nationale, le CPCA Sud-Occitanie, orientées par les services judiciaires (tribunal, SPIP, forces de l'ordre...).

Le CPCA est ouvert à l'ensemble des professionnels quel que soit le champ d'intervention et le besoin.

A- Parcours de prise en charge

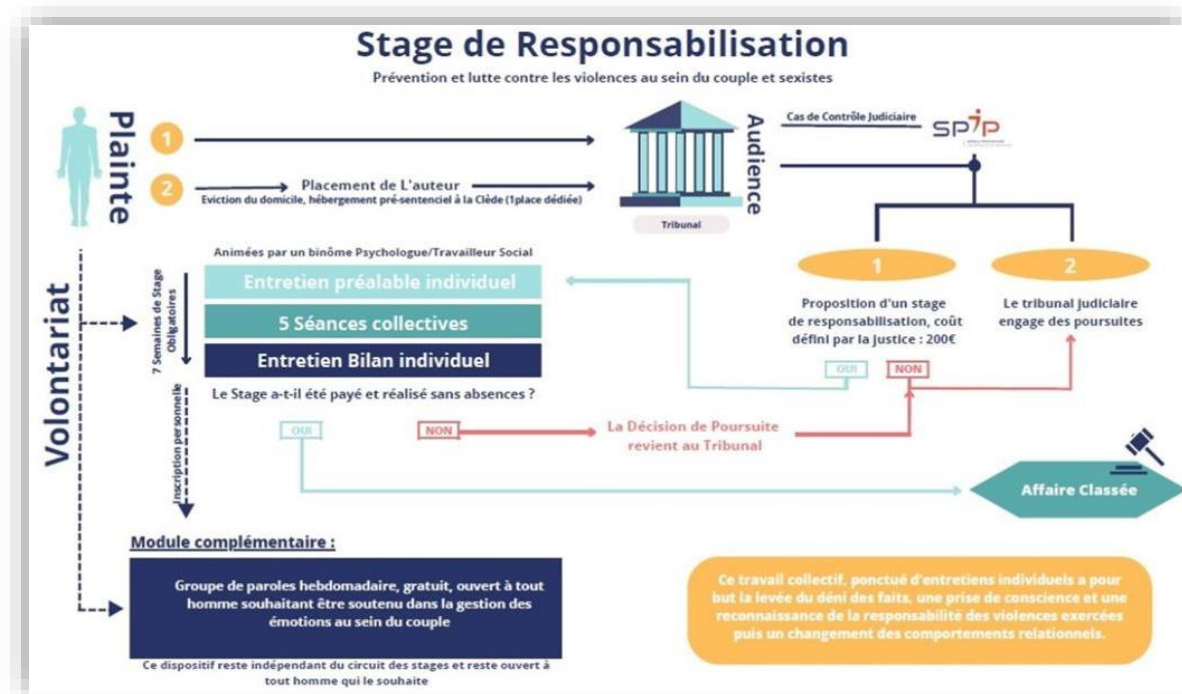
1. Modalités de prise en charge et offre d'accompagnement

Il ne s'agit pas ici bien sûr d'un parcours linéaire, mais bien d'une palette d'interventions et d'accompagnement possibles, mobilisables par les personnes elles-mêmes, par les partenaires qui nous sollicitent, en fonction de la situation des auteurs (parcours judiciairisé ou non, actions de prévention, repérage d'une difficulté de gestion des émotions au sein du couple, ...).

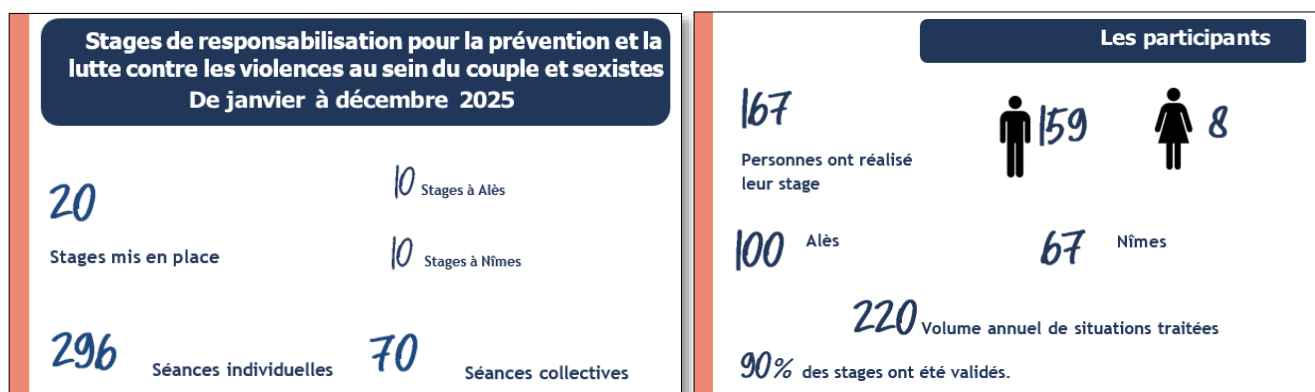
Les réponses proposées à ce jour dans le cadre du CPCA Gard :

- **Une réponse judiciaire** dans le cadre d'alternatives aux poursuites : stages de responsabilisation Alès et Nîmes.
- **Une place d'hébergement** à Alès pour les auteurs de violences dans le cadre de la protection des victimes et une composante du contrôle judiciaire (éviction du conjoint violent dans un cadre pré-sentenciel).
- **Une action de prévention, d'accompagnement au long cours** : Groupe de paroles anonyme et gratuit, hebdomadaire.
- **Un rôle de repérage des besoins sur le territoire et d'élaboration de réponses adaptées** dans une démarche d'expérimentation et de travail en réseau : une participation du CPCA à différentes instances partenariales et institutionnelles : copil VIF, Groupe GTO (réseau de prise en charge des victimes) initié par l'Etat (DDFE), CISPD, implication à l'observatoire départemental des violences faites aux femmes, participation aux groupes de travail de RESEDA. Un travail d'analyse, de réflexion de fond visant à améliorer l'accompagnement des auteurs et à repérer les actions à développer sur le territoire.

De la saisine à la réalisation : organisation des stages



2. Chiffres clés de l'activité 2025



Données socio-démographiques

Origine des Orientations

SPIP & Tribunaux : 94%

Forte concentration des orientations via les services judiciaires d'Alès (47% au total entre TJ et SPIP) et Nîmes. Les démarches volontaires hors justice restent faibles (3,5%) mais affichent une hausse notable.

TJ Alès (36%) et SPIP Alès (20,9%) en pôles majeurs d'orientation.

Profil démographique

95% Hommes / 5% Femmes

Majorité d'auteurs âgés de 26 à 60 ans (83% cumulés : 41% de 26-39 ans et 42% de 40-60 ans). Tranches stables par rapport à 2024, touchant des personnes installées en couple ou en famille depuis plusieurs années.

Jeunes (18-25 ans) : 11% | Seniors (60+ ans) : 6%

Situation de Couple & Enfants

35,5% en couple

Plus d'un tiers des auteurs sont encore en couple avec la victime (reflétant des violences réciproques ou situationnelles). Par ailleurs, **près d'une situation sur deux (44,8%)** implique des enfants témoins ou victimes.

77 enfants impactés par les contextes de violences

▲ Nature & Intensité

80,8% Violences Physiques

Les coups et gestes de rétorsion dominent les stades (50% signalent une autre forme associée, principalement verbale). Côté intensité, **58,7% sont ponctuelles**, tandis que près de 30% impliquent des dynamiques réciproques.

⚡ 18% de violences réciproques répétées / 12,8% de violences unilatérales répétées.

● Profil des auteurs

62,8% Situationnel

La grande majorité des auteurs relève d'un contexte situationnel ponctuel plutôt que de troubles profonds de personnalité. On note 11,6% d'immaturité affective, 10,5% de résistance violente et 9,3% de dépendance.

🛡️ Près de 40% ont des antécédents de violences subies (enfance, adolescence ou vie adulte).

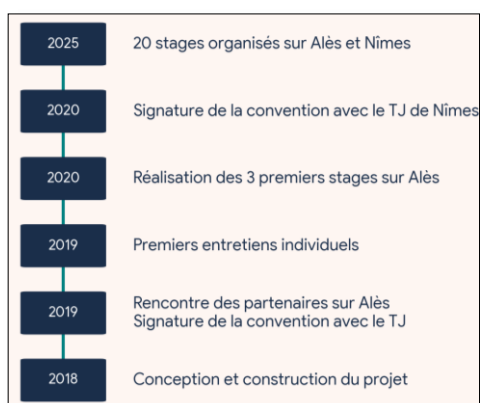
♀ Consommations & Psychologie

52,9% sans substance

La moitié n'a consommé ni alcool ni drogue lors des faits. Cependant, **36% avaient consommé de l'alcool** (amplificateur émotionnel). Côté psychosocial, 59,9% n'ont pas de trouble identifié, hormis l'addiction (23,3%).

💊 Troubles de l'humeur présents dans 5,8% des situations (dépression, troubles bipolaires).

B. Partenariats initiés



La Clède, en tant qu'antenne du CPCA doit être en mesure de développer une approche prenant en compte la globalité de la problématique des personnes violentes au sein du couple. Pour cela, elle s'appuie sur un travail en réseau important, qui permet de mailler le territoire, d'appréhender les questions d'ordre judiciaire, mais aussi sociales (logement, ressources), de santé, d'emploi. Le travail d'entretien et d'évaluation des situations est donc essentiel pour nous permettre cette approche et orienter le cas

échéant vers un accompagnement spécifique.

C. Valorisation des actions engagées

1. Colloque Violences conjugales : familles, traumatismes et santé

Les 27 et 28 novembre 2025, le colloque organisé par l'association RESEDA à l'IMT Mines d'Alès a marqué les 20 ans du groupe référent dédié aux violences conjugales sur le territoire cévenol.

Le CPCA (Service de prise en charge des auteurs et d'accompagnement des victimes de l'association La Clède) a joué un rôle déterminant dans cet événement :

- **Co-organisation** : Le CPCA a activement participé à l'organisation du colloque, aux côtés du réseau santé-vie sociale de RESEDA.
- **Valorisation du partenariat** : Cette implication a permis au CPCA de démontrer la pertinence et l'efficacité de son travail en réseau avec les 400 professionnels présents (santé, social, justice, forces de l'ordre).

- **Mission de sensibilisation** : Le CPCA a profité de ces journées pour expliciter la spécificité de ses missions, notamment concernant l'accompagnement des auteurs de violences. Cette présence était cruciale pour lever les incompréhensions entourant cette pratique, pourtant indispensable pour lutter durablement contre la récidive.
- **La nécessité d'une approche pluridisciplinaire et coordonnée** pour mieux repérer, accompagner et prévenir les situations de violences conjugales, encore très présentes sur le territoire. Elles ont également favorisé le partage d'outils concrets et de bonnes pratiques entre acteurs, contribuant ainsi au renforcement des réseaux partenariaux locaux.

2. Actions de prévention, de sensibilisation et de formation

La prévention et la lutte contre les Violences Conjugales et Intra-Familiales (VIF) font pleinement partie des missions du service.

- **Actions de sensibilisation ciblées** : Nos interventions s'adressent à divers acteurs clés, notamment les greffières et secrétaires d'accueil du Tribunal Judiciaire d'Alès, la maison des familles, ainsi que lors d'événements spécifiques (journée MFP, journée santé précarité SAJE RESEDA, préparation de la journée santé intimité RESEDA, ou encore la prise en charge spécifique des femmes au CSAPA L'Envol de Nîmes).
- **Partenariats et réseaux locaux** : Ce travail s'appuie sur des rencontres régulières avec nos partenaires institutionnels et associatifs (CMS d'Alès Agglo, maternité du Centre Hospitalier, Planning familial, Emeso, Maison des femmes et concertations VIF RESEDA).
- **Soutien à la recherche et à l'éducation** : La Clède a soutenu les parcours pédagogiques en réalisant des entretiens à la demande d'étudiantes en travail social pour la rédaction de leur mémoire, ainsi qu'auprès de lycéennes de terminale pour la préparation de leur grand oral.
- **Formations continues de l'équipe** : Pour garantir un accompagnement de qualité, l'équipe participe activement à des modules de formation : « Conduites addictives et accompagnement social », « Précarité menstruelle » (dispensés par le Planning familial), « Sensibilisation à l'accueil respectueux des personnes LGBTQIA » (avec le Planning familial).

D. Difficultés et freins rencontrés

1. Difficultés et contraintes d'ordre économique

L'équilibre budgétaire du pôle d'accompagnement des auteurs demeure un enjeu stratégique majeur, soulignant le défi constant de la pérennisation des dispositifs. L'exercice 2025 a nécessité d'importants ajustements économiques, corrélés à l'évolution du volume d'activité et aux transformations des formats de prise en charge. Cette situation impose une agilité financière rigoureuse afin de garantir la continuité du service face à l'instabilité des financements.

2. Facteurs conjoncturels et défis opérationnels

L'année 2025 a été marquée par une nécessaire mutation des pratiques professionnelles, imposant au service une forte capacité d'adaptation structurelle. Cette dynamique s'est traduite par :

- **La refonte des modalités d'accompagnement collectif** : Une réorganisation approfondie des groupes de parole a été opérée afin de répondre plus finement aux besoins des usagers.
- **La modularité des parcours** : Le service a instauré une différenciation accrue des parcours en fonction des orientations spécifiques, permettant une prise en charge mieux personnalisée.
- **La réflexion sur les dynamiques de groupe** : Une interrogation de fond a été menée concernant la pertinence de la mixité dans les stages de responsabilisation des auteurs.

Par ailleurs, la complexité des situations prises en charge — incluant des problématiques psycho-sociales lourdes, des addictions corrélées aux passages à l'acte et l'exposition directe d'enfants aux violences — constitue un facteur aggravant qui complexifie et intensifie la mission de prise en charge des auteurs.

3. Analyse des ressources humaines et des enjeux partenariaux

La mission d'accueil et d'accompagnement exige une disponibilité et un soutien ininterrompus sur le long terme, ce qui exerce une pression structurelle significative sur les ressources humaines du pôle.

En complément, l'efficacité du service repose sur une coordination partenariale dense. La nécessité de renforcer les liens avec les acteurs institutionnels et associatifs (115, VIF, FNSF, CMS, etc.) génère une charge de travail importante liée à la coordination externe. Bien qu'essentiel pour assurer la cohérence des parcours, ce travail de réseau représente une contrainte temporelle forte pour les équipes en place, dont l'investissement est déterminant pour la réussite des projets d'accompagnement.

E. Déclinaisons des instances de coordination

Le travail en partenariat et en réseau de l'association La Clède repose sur une variété d'instances de coordination et d'échanges, essentielles pour lutter contre les violences intrafamiliales :

- **Instances de concertation et réseaux** : L'association participe activement aux « Concertations VIF Cévennes » (Violences Intrafamiliales) ainsi qu'aux réunions de réseau VIF d'EMESO (Vigan).
- **Rencontres thématiques** : Des temps de travail spécifiques sont dédiés à la « Précarité / Addiction » et à la collaboration avec des structures comme l'EMPP (Équipe Mobile Psychiatrie Précarité) et RESEDA.
- **Réunions opérationnelles et territoriales** : Le service participe à toutes les réunions de la coordination CPCA Sud-Occitanie, aux réunions du « 115 », aux rencontres avec le CMS (Centre Médico-Social) d'Alès Agglomération, ainsi qu'à la réunion de territoire FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes).
- **Actions de sensibilisation et forums** : L'engagement partenarial s'illustre également par la participation à des journées de type « Information, Prévention, Dépistage », des forums dédiés aux violences conjugales, et des dispositifs comme « Inter'aides ».

Ces instances forment un maillage crucial permettant une approche globale et coordonnée des situations de violence, favorisant ainsi la continuité de l'accompagnement des victimes tout en renforçant la veille professionnelle.

Perspectives 2026

Les perspectives identifiées pour le service sont les suivantes :

- Poursuite du développement de l'accompagnement volontaire, offrant une alternative ou un complément au cadre judiciaire.
- Expérimentation et renforcement de l'IML
- Différenciation et personnalisation des parcours d'accompagnement en fonction des orientations et des besoins spécifiques de chaque auteur.
- Développement d'actions de prévention et d'accompagnement au long cours, notamment via des groupes de parole dédiés à la 'gestion des émotions', proposés de manière anonyme et gratuite.
- Poursuite de la réflexion sur les formats de stages (ajustements économiques, réorganisation des groupes de parole).
- Le défi majeur de la pérennisation des moyens et des dispositifs pour assurer la continuité de l'accompagnement.



Département de l'Aude

Présentation

L'Union Départementale des Associations Familiales de l'Aude (UDAF 11) déploie le dispositif d'éloignement des auteurs de violences intra-familiales (VIF). Ce dispositif permet l'éloignement immédiat de l'auteur du domicile conjugal via des appartements d'urgence ou des nuitées d'hôtel, assurant ainsi la protection de la victime. Il s'inscrit dans une démarche de prévention de la récidive par la responsabilisation et le soin.

A- Parcours de prise en charge

1. Modalités de prise en charge et offre d'accompagnement

L'orientation des auteurs se fait principalement via le Procureur de la République, le Juge des Libertés, ou le SPIP. Le parcours commence dès la sortie de garde à vue ou en post-carcéral. Le dispositif VIF propose un accueil provisoire d'un mois (renouvelable) incluant :

La participation financière de l'auteur (10% à 30% des ressources) est un élément clé de son engagement.

2. Chiffres clés de l'activité

Dispositif appartements

CARCASSONNE (2 appartements)

6 Auteurs accueillis

2 Sites actifs

Cité St Jacques & Rue de la République : Flux constant d'entrées avec des durées d'accompagnement variables (de quelques semaines à plusieurs mois). Sorties orientées vers l'hébergement amical, le CHRS, ou retours familiaux, malgré un cas complexe de maintien induisant une procédure d'expulsion.

NARBONNE (2 appartements)

9 Auteurs accueillis

2 Sites actifs

Rue Ancienne Porte de Perpignan & Rue Cuvier : Volume d'activité supérieur. Parcours incluant des relogements en autonomie, contrats de professionnalisation, séjours temporaires en camion aménagé, retours au domicile familial ou orientations via le 115.

Analyse

Avec un total de **15 auteurs pris en charge** sur les deux bassins, le dispositif démontre son rôle pivot dans la mise à l'abri d'urgence et la régulation des crises. On observe une forte hétérogénéité dans les sorties : si une part significative trouve une solution stable, les situations de rupture ou de refus de départ soulignent la complexité croissante des profils.

Dispositif hôtels

FAST HOTEL CARCASSONNE

5 Auteurs pris en charge

Hébergement d'urgence

Flux & Orientations : Accueils courts d'urgence (allant de quelques jours à une semaine max). Les sorties illustrent des solutions variées : hébergement familial, orientation vers l'appartement VIF Carcassonne, départ vers un autre département, ou retour rapide au pays natal.

RELAIS DES CORBIÈRES LEZIGNAN

10 Auteurs pris en charge

Mise à l'abri / Urgence

Flux & Orientations : Volume plus important de séjours hôteliers de courte durée (généralement 3 à 7 jours). Orientations diversifiées vers des assistantes sociales (logement social + Action Logement), appartement VIF Narbonne, retours au domicile familial ou départ de la victime.

Analyse

Avec un total de **15 auteurs éloignés** sur les structures hôtelières de Carcassonne et Lézignan-Corbières, le dispositif joue un rôle critique d'amortisseur d'urgence. Les séjours sont caractérisés par leur forte labilité (durées très courtes). L'analyse met en lumière la nécessité d'un relais rapide vers des solutions pérennes (logement, retour en famille ou réorientation sociale) pour éviter l'enlèvement dans l'hébergement hôtelier.

B. Partenariats initiés

L'efficacité du dispositif repose sur un réseau partenarial solide : CPCA Sud Occitanie, SPIP, France Victimes 11, ANAV-AJ, association KYATIS, MDS du département, SIAO, ainsi que les forces de l'ordre (gendarmeries, commissariats). Ce réseau permet une prise en charge globale, allant de l'accès aux droits aux soins spécifiques.

C. Valorisation des actions engagées

L'Udaf valorise son action en siégeant au sein des commissions de prévention de lutte contre la délinquance et des violences faites aux femmes. L'antenne participe activement aux manifestations de sensibilisation, à la formation des intervenants lors de stages de responsabilisation (en lien avec ANAV-AJ, France Victimes, SPIP), et au travail en réseau du CPCA Sud Occitanie.

D. Difficultés et freins rencontrés

Le dispositif a fait face à plusieurs obstacles en 2025 :

- Restrictions budgétaires ayant conduit à la fermeture de deux appartements (compensées partiellement par des financements additionnels).
- La durée limitée à un mois, courte pour engager un parcours de soin de fond ou trouver un nouveau logement.
- Difficultés de mobilisation des auteurs (refus de soin, non-adhésion, situations conflictuelles nécessitant des procédures d'expulsion).
- Crise du logement dans l'Aude compliquant le relogement des auteurs.

E. Déclinaisons des instances de coordination et perspectives 2026

Perspectives 2026

L'Udaf prévoit :

- Une collaboration approfondie avec le CPCA Sud Occitanie : formations communes, échanges sur les situations,
- Le renforcement du partenariat avec KYATIS et les CSAPA pour mieux intégrer la question du soin.
- L'actualisation des outils de communication (flyer VIF Udaf).
- La poursuite de l'implication dans la cellule VIF du Département pour garantir la pérennité et l'efficacité de la mise en sécurité des victimes.



La traverse : département de la Lozère

Présentation

L'association La Traverse, en tant qu'antenne du CPCA Sud, s'inscrit dans le cadre régional de la « Convention de partenariat de la création et de la mise en œuvre d'un centre de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales ». Cette structure déploie des actions visant à prévenir la récidive et à accompagner les auteurs de violences conjugales et sexistes, en étroite articulation avec l'autorité judiciaire.

A- Parcours de prise en charge

L'axe central de l'intervention repose sur les « stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes », régis par une convention avec le Tribunal Judiciaire de Mende.

- **Format** : Les stages se déroulent sur deux jours consécutifs (14 heures au total), structurés en quatre demi-journées. Le programme intègre des modules juridiques (Délégués du Procureur), de communication/gestion des conflits, de lutte contre les stéréotypes et violences sexistes (CIDFF), et de parentalité.
- **Évolution du parcours** : Pour répondre aux exigences des financeurs et renforcer l'impact pédagogique, le modèle évolue vers une logique de parcours complet incluant désormais des entretiens post-stage (avec un psychocriminologue/victimologue) pour favoriser la prise de conscience et le travail individuel, dépassant ainsi le simple format de « stage sec ».

B. Partenariats initiés

Le déploiement des missions repose sur une dynamique partenariale structurante :

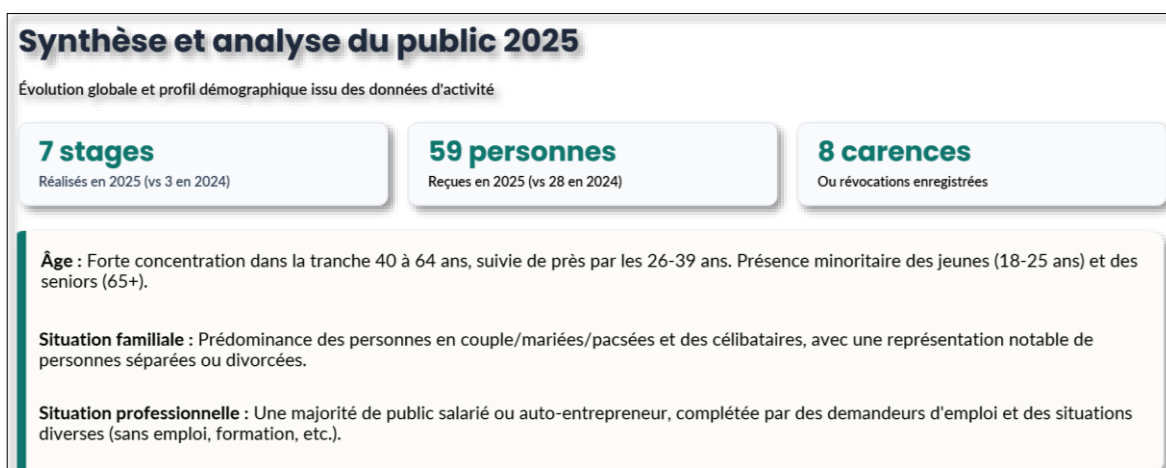
- **Autorité judiciaire** : Partenariat étroit avec le Tribunal Judiciaire de Mende et les Délégués du Procureur (DPR), qui assurent la prise en charge de la procédure de bout en bout.

Logement et éviction : Signature d'une convention de partenariat avec le Tribunal Judiciaire de Mende et la DDETSPP pour l'ouverture, fin 2025, d'un logement dédié à l'éviction des conjoints violents.

- **Acteurs spécialisés** : Collaboration avec le SPIP pour le suivi et l'aménagement des contraintes judiciaires (ex: bracelet électronique), ainsi qu'avec des structures spécialisées pour la formation des professionnels (IFME) et l'animation des modules de stage.

C. Valorisation des actions engagées

Bilan quantitatif : L'année 2025 témoigne d'une montée en charge significative avec 7 stages réalisés (contre 3 en 2024) et 59 personnes reçues (contre 28 en 2024).



- **Qualité et Innovation** :
 - Le contenu des modules a été enrichi par l'usage d'outils de mise en scène (cinéma, sketches) pour faciliter l'expression des participants.
 - Une démarche de prévention a été initiée par l'accueil d'observateurs (artistes, journalistes) permettant de sensibiliser le grand public aux enjeux de la masculinité et de la violence.
 - L'expérimentation d'outils technologiques, telle que la réalité virtuelle, a été explorée pour favoriser l'empathie envers les victimes.

D. Difficultés et freins rencontrés

- **Résistances des publics** : Une expression croissante de résistance à la réalisation du stage, corrélée à des problématiques financières (coût du stage ajouté aux amendes).
- **Gestion des absences** : L'absentéisme constitue un frein opérationnel majeur. La réponse judiciaire (avertissement, seconde convocation, ou comparution pénale) est mobilisée pour assurer le suivi.
- **Logistique et ressources** : Des difficultés de calendrier et des ruptures ponctuelles de partenariat (ex : cessation de la collaboration avec le CIDFF) ont nécessité des réorganisations en urgence pour maintenir la continuité des modules.

E. Déclinaisons des instances de coordination et perspectives 2026

- **Instances de coordination** : La gouvernance est assurée par une coordination renforcée en binôme au sein de La Traverse. La communication avec le Tribunal et le SPIP est fluidifiée par la mise en place d'outils partagés, tels que la « fiche signalétique » des stages et le tableau de suivi des personnes hors délais.
- **Un comité de suivi CPCA** piloté par la DDFE de la Lozère se tient annuellement. En 2025, il s'est tenu le 3 février 2025.

Perspectives 2026

Vers des stages non mixtes : Conformément aux directives, les stages ne seront plus mixtes, avec une planification spécifique pour les femmes et pour les hommes.

Développement du suivi individuel : Structuration de l'offre de soins par le développement des démarches volontaires, la pérennisation des entretiens post-stage et le renforcement du suivi individuel (notamment via le juriste pour les contrôles judiciaires).

Élargissement thématique : Intégration des problématiques liées aux addictions et renforcement des outils sur la parentalité et les violences sexuelles.



Département des Pyrénées-Orientales

Présentation

L'association APEX accueille, écoute et accompagne les personnes touchées par les violences conjugales, promouvant le respect, l'égalité hommes/femmes, et la confidentialité.

Son intervention repose sur le respect des victimes, en favorisant leur autonomie et leur sécurité.

Leur approche met l'accent sur la responsabilisation des individus, sans les victimiser. Elle inclut également le soutien aux enfants affectés. Les différentes actions de l'APEX sont :

- **L'Escale** : Un lieu de soutien dédié aux femmes victimes ou ayant été victimes de violences conjugales, avec ou sans enfants.
- **Les ateliers** : L'Escale offre un cadre propice à l'expression, à la détente et à l'apprentissage, en mettant à disposition divers espaces d'expression et en organisant des activités variées : sophrologie, self défense, couture, cuisine etc.
- **Antenne CPCA des P.O** : permanences, stage de responsabilisation et groupes de paroles hebdomadaires animés par deux intervenant.e.s sociaux d'APEX dans un lieu dédié. Des entretiens individuels et de l'accompagnement social sont également mis en œuvre.
- Les adolescents exposés aux violences conjugales : permanences et groupes de paroles bimensuels animés par une psychologue et une intervenante sociale d'APEX, dans un lieu dédié.
- **Prévention chez les jeunes** : La violence amoureuse des adolescents ressemble à celle qu'on retrouve chez les adultes dans les relations avec un partenaire intime, en ce qu'elle présente toutes les nuances possibles, depuis l'insulte et les mauvais traitements psychologiques, jusqu'à l'agression sexuelle et au meurtre. 20% des jeunes en sont victimes. L'objectif de cette action est de promouvoir un changement des attitudes et des comportements pour prévenir le recours aux différentes formes de violences utilisées pour dominer et contrôler les partenaires amoureux.

En plus de leurs activités d'accompagnement, l'APEX organise des formations professionnelles dans le domaine du travail social.

A- Parcours de prise en charge

L'accompagnement des auteurs de violences conjugales par APEX repose sur un dispositif global visant la responsabilisation et la prévention de la récidive. En 2025, le centre a traité 231 nouvelles orientations. Le parcours type se décline comme suit :

- **Entretiens individuels et évaluation** : Ils constituent le socle du diagnostic et du suivi. Malgré une charge administrative importante, 25 entretiens d'évaluation ont été réalisés.
- **Accompagnement socioéducatif personnalisé** : Ce suivi individuel approfondi (11 personnes accompagnées sur l'année) aborde des thématiques transversales telles que l'insertion professionnelle, la parentalité, l'accès au logement et la santé.
- **Groupes de parole** : Espace de travail de fond, cette modalité a comptabilisé 38 séances et 102 participations. Elle favorise une prise de conscience durable.
- **Stages de responsabilisation** : Ce levier majeur a concerné 118 personnes. Le contenu des stages a été restructuré pour se concentrer davantage sur la gestion des émotions et la prévention de la récidive.



1. Tranches d'âges

- 18 / 25 ans : 43 pers. (11.9%)
- 26 / 39 ans : 129 pers. (35.6%)
- 40 / 64 ans : 111 pers. (30.7%)
- 65 ans et + : 5 pers. (1.4%)
- Ces chiffres incluent des orientations 2024, avec réalisation du stage en 2025 + les nouvelles orientations 2025

Surreprésentation massive de la tranche 26-64 ans, avec un pic net chez les 26-39 ans.

3. Situation familiale

- Célibataires : 57 pers. (36%)
- Mariés / Pacsés : 40 pers. (25%)
- Divorcés / Séparés : 35 pers. (22%)
- Union libre : 26 pers. (17%)

Isolement marqué (célibataires et séparés représentent 58% des situations).

2. Situation pro. & ressources

- Emploi (CDI/CDD/Intérim/Auto) : 90 pers. (63.4% actifs occupés)
- Sans emploi / Formation : 45 pers. (31.7%)
- Ressources principales : 88 salariés (64%), 16 RSA (12%), 14 Assedics (10%), 5 AAH (3%), 6 retraites (5%), 8 non-salariés (6%).

Majorité en emploi stable, mais forte précarité pour près d'un tiers (RSA, chômage).

4. Mineurs impactés (Total: 187)

- 144 enfants de la personne auteur.
- 43 enfants du partenaire (autres unions / conjoints covictimes).
- Par âge : < 3 ans (27), 4-6 ans (37), 7-10 ans (42), 11-13 ans (49), 14-17 ans (32).

Impact critique sur une population jeune (notamment 7-13 ans).



L'analyse croisée met en lumière un public principalement actif sur le plan professionnel (salariés à 64%), mais fortement touché par des configurations familiales isolées ou fragilisées (célibataires et séparés cumulant 58%).

Le cumul des tranches d'âges 2024-2025 montre une concentration centrale de la population adulte entre 26 et 64 ans, avec un impact collatéral lourd et direct sur **187 enfants mineurs**, dont la tranche des 7 à 13 ans est la plus fortement représentée.

Recommandation Les dispositifs d'accompagnement doivent cibler en priorité la parentalité fragilisée chez les jeunes adultes et les personnes isolées, tout en tenant compte de la vulnérabilité socio-économique d'une frange importante du public (RSA, chômage).

B. Partenariats initiés

L'efficacité de la prise en charge repose sur une coordination étroite avec les acteurs du territoire :

- Cadre judiciaire et pénitentiaire : Collaboration active avec le Parquet, les Délégués du Procureur et les CPIP du SPIP.
- Instance de coordination : Le partenariat avec le CPCA Sud-Occitanie structure l'activité.
- Réseau d'accompagnement : APEX collabore avec le CIDFF, France Victimes, le CRIAVS et la CRIP.

C. Valorisation des actions engagées

L'année 2025 a été marquée par une montée en compétence et une amélioration de la qualité des suivis :

- Renforcement de l'équipe : L'arrivée d'une stagiaire éducatrice spécialisée a permis de consolider l'accompagnement.
- Dynamique de suivi : L'intensification des entretiens pré-stage et des bilans 'à froid' a favorisé une meilleure appropriation du parcours.
- Évolution des contenus : La refonte des stages vers une approche axée sur les ressentis et la gestion des émotions a permis une meilleure prévention.

D. Difficultés et freins rencontrés

Le service fait face à des contraintes structurelles et opérationnelles :

- Gestion des flux : La charge administrative est alourdie par des outils informatiques jugés peu performants.
- Absences et disponibilité : Certains entretiens et stages ont été entravés par des rendez-vous non honorés.
- Lacunes territoriales : L'absence de dispositif d'hébergement dédié aux auteurs constitue un frein majeur.
- Insécurité financière : Les perspectives budgétaires tardives et précaires fragilisent la planification.

E. Déclinaisons des instances de coordination et perspectives 2026

Le pilotage stratégique s'est renforcé sous l'impulsion de la nouvelle gouvernance judiciaire :

- COPIL : La tenue d'un premier comité de pilotage VIF en décembre 2025, sous l'égide du nouveau Procureur, marque une volonté de renforcer le CPCA et d'initier des groupes de réflexion sur des problématiques critiques, notamment l'hébergement des auteurs.

Perspectives 2026

Pour l'année 2026, les axes stratégiques sont les suivants :

Sécurisation opérationnelle : Mise en place systématique de suppléances pour les stages.

Structuration financière : Engagement d'une démarche auprès d'un comité de financeurs pour viser la mise en place de conventions triennales.

Développement de l'offre : Poursuite des réflexions au sein des groupes de travail pilotés par le Parquet pour répondre aux besoins en matière d'hébergement

Orientations stratégiques pour le déploiement du CPCA Sud-Occitanie

Le bilan d'activité 2025 du CPCA Sud-Occitanie témoigne de l'ancrage territorial robuste et de la pertinence des dispositifs déployés pour répondre aux trois missions cardinales du dispositif : la protection des victimes, la lutte durable contre la récidive et la prévention des violences conjugales.

Au regard de l'évolution des flux d'orientations et de la complexité croissante des situations prises en charge, les structures membres du réseau CPCA Sud-Occitanie inscrivent leur stratégie pour l'exercice 2026-2027 dans une dynamique de consolidation et d'adaptation constante. Cette feuille de route associative s'articule autour de trois axes directeurs :

- 1. L'optimisation et la différenciation des parcours de prise en charge :** Le réseau s'engage à affiner la réponse opérationnelle en passant d'une offre standardisée à des parcours personnalisés. L'objectif est de moduler les accompagnements — qu'ils soient judiciaires ou volontaires — en fonction des profils et des besoins spécifiques des auteurs. Cette démarche inclut le déploiement systématisé de stages non mixtes, garantissant un cadre propice à la responsabilisation, ainsi qu'une structuration renforcée du suivi individuel et des entretiens post-stage, indispensables au travail de fond sur la prise de conscience.
- 2. Le renforcement de la coordination partenariale et de l'ingénierie territoriale :** La réussite de l'accompagnement repose sur une approche globale et pluridisciplinaire. À ce titre, les structures du CPCA Sud-Occitanie entendent consolider leur maillage avec les acteurs de la justice, de la santé, du social et de l'addictologie. Le renforcement des articulations avec les SPIP, en cohérence avec les orientations nationales, ainsi que l'investissement accru dans les réseaux territoriaux VIF (Violences Intra-Familiales), constituent des leviers prioritaires pour fluidifier les passerelles d'accès aux dispositifs et assurer une continuité de prise en charge sur l'ensemble des départements.
- 3. La pérennisation des moyens et la montée en compétences :** Face aux défis économiques et à l'impératif de pérennisation des dispositifs, le réseau privilégie une gestion rigoureuse et une recherche d'efficacité opérationnelle. Parallèlement, le CPCA Sud-Occitanie confirme sa vocation de lieu ressource en poursuivant son offre de formation à destination des professionnels et des futurs praticiens. Ce partage d'expertise, allié à une veille professionnelle rigoureuse, garantit le maintien d'une qualité de service homogène et conforme aux exigences.

Budget prévisionnel 2026

Projet n° 6. Budget ⁶ du projet ⁷			
Années 2026..... ou exercice du 1/01/2026... au 31/12/2026.....			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	14 053	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	89 000
Achats matières et fournitures	6 700	73 – Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	2 453	74 – Subventions d'exploitation	397 756
Prestation de services	4 900	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	286 232
61 – Services extérieurs	55 657	DRDFE	234 474
Locations	46 494	FIPD	48 758
Entretien et réparation	5 949	MILDECA	3 000
Assurance	2 251	Conseil-s Régional(aux) :	20 000
Documentation	963	DDETS	18 824
62 – Autres services extérieurs	35 050	Conseil-s Départemental (aux) :	39 700
Rémunération intermédiaires et honoraires	18 497	Aude, Gard, Lozère, P.O.	34 000
Publicité, publication	1 958	Ville (Hérault)	5 700
Déplacements, missions	11 200	Communes, communautés de communes ou agglomérations :	14 000
Services bancaires, autres	3 395	SPIP	9 000
63 – Impôts et taxes	24 544	SCPPAT / FONJEP	5 000
Impôts et taxes sur rémunération	24 544		
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	19 000
64 – Charges de personnel	356 209	Fond européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	253 865	L'agence de services et de paiement (emploi aidés)	
Charges sociales	95 341	Autres établissements publics	
Autres charges de personnels	7 003	Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante	5 822	75 – Autres produits de gestion courante	86
		756. Cotisations	86
		758.Dons manuels – Mécénat	
66 – Charges financières	3 939	76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotations aux amortisseurs, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	1 113	78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 – Transfert des charges	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			9 545
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	496 387	TOTAL DE PRODUITS	496 387
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 – Contributions volontaires en nature	0
860 – Secours en nature		870 – Bénévolat	
861 – Mise à disposition gratuite de biens et services		871 – Prestations en nature	
862 – Prestations			
864 – Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	496 387	TOTAL DE PRODUITS	496 387
La subvention sollicitée de 234 474 €, objet de la présente demande représente 47,24 % du totale des produits du projet			

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres finances publiques valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

- **AERS** : Association d'Entraide et de Reclassement Social
- **AJIR** : Accompagnement Judiciaire Individualisé Renforcé
- **ANAV-AJ** : Association Narbonnaise d'Aide aux Victimes Pénales et Actions de Justice
- **APEX** : Association de Prévention et d'Exclusion
- **AVC** : Auteurs de Violences Conjugales
- **BAC** : Baccalauréat
- **CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
- **CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- **CHRS** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- **CIDFF** : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
- **CISPD** : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- **CJSE** : Contrôle Judiciaire Socio-Éducatif
- **CLAV** : Comité local d'aide aux victimes
- **CMP** : Centre Médico-Psychologique
- **CNV** : Communication Non-Violente
- **CPCA** : Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales
- **CRIAVS** : Centre de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles
- **CSAPA** : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
- **DDETSPP** : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
- **DRDFE** : Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
- **DDFE** : Délégué.e départemental.e aux droits des femmes et à l'égalité
- **DPR** : Délégués du Procureur
- **DU** : Diplôme Universitaire
- **EMESO** : équipe mobile d'écoute, de soutien et d'orientation des personnes victimes de violences conjugales
- **EMPP** : Équipe Mobile Psychiatrie Précarité
- **ESR** : Enquête Sociale Rapide
- **FNACAV** : Fédération Nationale des Associations de prise en charge des Auteurs de Violences conjugales
- **FNSF** : Fédération Nationale Solidarité Femmes
- **IFME** : Institut de Formation aux Métiers de l'Éducation
- **IML** : Intermédiation locative
- **IRTS** : Institut Régional du Travail Social

- **ISCG** : Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie
- **ISJ** : Intervenant Sociojudiciaire
- **JLD** : Juge des Libertés et de la Détention
- **LEAO** : Lieu d'Écoute, d'Accueil et d'Orientation
- **LIO** : Réseau de transport régional d'Occitanie
- **MDS** : Maison Départementale des Solidarités
- **MJD** : Maison de Justice et du Droit
- **PMI** : Protection Maternelle et Infantile
- **RESEDA** : Réseau santé-vie sociale (spécifique au territoire des Cévennes)
- **SAS** : Service d'accompagnement à la sortie (spécifique au SPIP)
- **SIAO** : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
- **SPIP** : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
- **STS** : Le Service Territorial des Solidarités
- **TJ** : Tribunal Judiciaire
- **UDAF** : Union Départementale des Associations Familiales
- **VIF** : Violences Intra-Familiales